



GUIDE DU TRI

CIVIS : PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD

TRIONS ET VALORISONS PLUS NOS DECHETS

Mesdames, Messieurs,

La CIVIS s'engage à vos côtés pour faire progresser le tri et la valorisation des emballages ménagers et réduire le volume d'ordures ménagères.

Ces dernières années, chacun de nous, avons adopté de nouvelles habitudes notamment en matière de tri des emballages et de réduction des déchets en vue de diminuer nos ordures ménagères.

Aujourd'hui pour contribuer d'avantage à la préservation de notre environnement, il nous faut poursuivre nos efforts en matière de tri et de valorisation des matériaux.

Depuis le 1^{er} janvier 2026, le geste de tri va être simplifié :
désormais tous les emballages en plastique iront également dans le bac jaune !

Vous trouverez dans ce guide du tri les bonnes pratiques pour vous aider à améliorer vos gestes de tri et à réduire vos déchets ménagers.

En prenant part à cette nouvelle étape dans le tri de nos déchets ménagers, nous œuvrerons tous, pour un avenir plus respectueux de l'environnement et la protection de notre cadre de vie.

En effet, trier ses déchets permet de réduire la quantité de déchets à enfouir en les valorisant.

Continuons à nous engager pour un avenir plus propre et, responsable. **Ensemble, Laissons une empreinte positive.**

SOMMAIRE

LA COLLECTE DES DÉCHETS	04
LE TRAITEMENT DES DÉCHETS	05
LE CALENDRIER DE COLLECTE	06

TRIEZ VOS DÉCHETS À LA MAISON	07
Le bac vert.....	08
Le bac jaune.....	09
Le composteur	10
L'obtention d'un bon compost	11
Les encombrants	12
Les Véhicules Hors d'Usages (VHU).....	13
CITEO	14

TRIEZ VOS DÉCHETS PRÈS DE CHEZ VOUS	15
La borne à verre	16
La borne à textile gérée par l'association Ti Tang Récup	17
La déchèterie	18

TRIEZ VOS DÉCHETS SPÉCIAUX OU DANGEREUX	19
Le collecteur de piles	20
Le collecteur d'ampoules	21
Le collecteur de peintures et solvants	22
La boîte à aiguilles	23
Le vendeur.....	24
Les dépôts sauvages	25
La Brigade Intercommunale de l'Environnement	26

ÉVITEZ DE PRODUIRE DES DÉCHETS.....	27
Les 5 R	28
Les éco-gestes	29
Le gaspillage alimentaire	30
ILEVA	31

LA COLLECTE DES DÉCHETS

LA CIVIS (SAINT-PIERRE, SAINT-LOUIS, L'ÉTANG-SALÉ, PETITE-ÎLE, CILAOS ET LES AVIRONS) ORGANISE ET GÈRE LA COLLECTE DES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS SUR L'ENSEMBLE DES SIX COMMUNES DE SON TERRITOIRE.

LES DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS

Il s'agit des déchets produits par les ménages. Le terme « assimilés » s'applique aux déchets non dangereux produits par les professionnels. Les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et les emballages et papiers à recycler sont collectés dans des bacs roulants (poubelles).



DOTATION PAR MAISON



BAC DE 120 À 360L
(VERT ET JAUNE)



DOTATION POUR PROFESSIONNELS



BAC DE 140 À 660L
(ORANGE ET JAUNE)



DOTATION PAR IMMEUBLE



BAC DE 360 À 660L
(VERT ET JAUNE)

INFOS +

COMMENT EST FINANÇÉ LE SERVICE PUBLIC DE GESTION DES DÉCHETS ?

- Par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) qui figure sur le relevé de la taxe foncière et qui est payée par le propriétaire et refacturée dans les charges si le logement est en location.
- Par la Redevance Spéciale payée par les professionnels.
- Par le soutien des éco-organismes.

Les recettes perçues par la CIVIS ne permettent toutefois pas de couvrir 100% de la gestion et collecte des déchets.

La CIVIS doit donc financer une partie de ce service public sur son budget général.

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

OÙ VONT LES DÉCHETS COLLECTÉS ?

BAC VERT/ ORANGE



BAC JAUNE



LE TRAITEMENT DES
DÉCHETS EST ASSURÉ PAR
ILEVA QUI S'OCCUPE DE 60%
DES DÉCHETS DE L'ÎLE.

**INSTALLATION
DE STOCKAGE DES DÉCHETS
NON DANGEREUX (ISDND) :**
enfouissement des ordures
ménagères, collecte et traitement
du biogaz.

CENTRE DE TRI :
permet la réception, le tri et
le conditionnement des matières
valorisables. Ils sont ensuite exportés
pour être recyclés, mis à part
les emballages en verre.

DÉCHETS VÉGÉTAUX



**PLATE-FORME DE COMPOSTAGE
ET DE BROYAGE.**

ENCOMBRANTS



**PLATE-FORME DE TRI
ET DE VALORISATION DES ENCOMBRANTS :**
tri, évacuation des déchets valorisables
vers les filières agréées.

LE CALENDRIER DE COLLECTE

PRÉSENTEZ VOS DÉCHETS LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE



N'ENCOMBREZ PAS LA VOIE PUBLIQUE, RENTREZ VOS BACS APRÈS LE PASSAGE DE LA COLLECTE.

SOUS PEINE D'AMENDES JUSQU'À 150 €.

CIVIS **CALENDRIER 2026** **LA VOIE PUBLIQUE**

PRÉSENTEZ LES DÉCHETS LA VEILLE DU JOUR DE COLLECTE.

BAC VERT **BAC JAUNE** **DÉCHETS VÉGÉTAUX** **ENCOMBRANTS**

ALERTE SMS

INFORMATIONS

0 800 501 501

Plus d'informations sur www.civis.re

CIVIS - PREMIER ACTEUR DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET HUMAIN DU GRAND SUD

INTER **SAINT-PIERRE** **LA REUNION** **LA MAYOTTE**

Janvier	Février	Mars	Avril
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30
Mai	Juin	Juillet	Août
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31
Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30	1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31



BAC VERT



BAC JAUNE



ENCOMBRANTS*



DÉCHETS VÉGÉTAUX*

* 2M³ PAR JOUR ET PAR FOYER POUR LA SORTIE DES ENCOMBRANTS ET DÉCHETS VÉGÉTAUX

INFOS +

La CIVIS a également mis en place un système gratuit d'alerte SMS pour ne plus oublier de sortir la poubelle. Inscrivez-vous sur www.civis.re et recevez un texto la veille de la collecte pour chaque type de déchets.

TRIEZ VOS DÉCHETS À LA MAISON

BAC VERT

DÉCHETS RÉSIDUELS QUI NE SE RECYCLENT PAS

PETITS OBJETS CASSÉS
NON ÉLECTRIQUES



ARTICLES D'HYGIÈNE
(COUCHES, COTON, ETC.)



VAISSELLES ET
ASSIETTES CASSÉES



INFOS +

Les déchets médicaux et toxiques (peintures, solvants, etc.), piles et appareils électriques ou électroniques sont interdits dans le bac vert.

LE BAC ORANGE EST
LE BAC VERT DES
PROFESSIONNELS



PAS DE SACS
AU SOL



BAC JAUNE

EMBALLAGES ET PAPIERS À RECYCLER

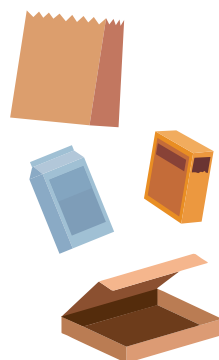
NOUVEAU!

DEPUIS LE
1^{ER} JANV
2026

PAPIERS, JOURNAUX,
MAGAZINES



EMBALLAGES EN CARTON



EMBALLAGES EN METAL
(BOITES DE CONSERVE,
CANETTES BOISSON,
AEROSOLS)



EMBALLAGE EN PLASTIQUE
(BOITEILLES ET FLACONS, POTS,
BARQUETTES, FILMS, SACHETS ET
TUBES)



EMBALLAGES
VIDES ET NON
SOUILLÉS



INFOS +

Les gros cartons
doivent être déposés
en déchèterie.



TÉLÉCHARGEZ L'APPLICATION
GUIDE DU TRI DE CITEO



LE COMPOSTEUR

DÉCHETS DE JARDIN ET DE CUISINE (BIODÉCHETS)

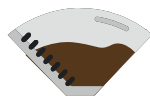


MISE À
DISPOSITION
GRATUITE

THÉS EN VRAC
OU EN SACHET



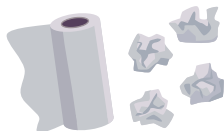
MARCS DE CAFÉ



COQUILLES
D'ŒUFS ÉCRASÉES



ESSUIE-TOUT,
MOUCHOIRS EN
PAPIER



RÉSIDUS
DE REPAS



ÉPLUCHURES
DE FRUITS
ET LÉGUMES



DÉCHETS VÉGÉTAUX
(FLEURS FANÉES, TONTES
DE GAZON, ETC.)



INFOS +

LES INTERDITS :
grosses branches, plantes
malades, noyaux de fruits,
palmes de coco.



VOUS POUVEZ AUSSI
COMPOSTER VOS DÉCHETS À L'AIR
LIBRE AU FOND DU JARDIN.

LES DÉCHETS VÉGÉTAUX PEUVENT
ÊTRE PRÉSENTÉS À LA COLLECTE
EN PORTE À PORTE
OU DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE.

L'OBTENTION D'UN BON COMPOST

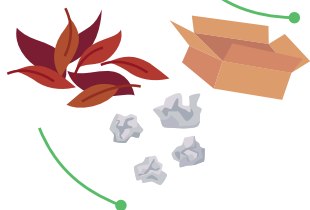
VALORISEZ VOUS-MÊME VOS BIODÉCHETS

VARIEZ LES APPORTS ET VEILLER À L'ÉQUILIBRE ENTRE LES DÉCHETS VERTS ET BRUNS



MISE À DISPOSITION GRATUITE

1/3 DE DÉCHETS BRUNS :
FEUILLES MORTES,
CARTONS, PETITES
BRANCHES, ETC



2/3 DE DÉCHETS VERTS :
FEUILLES VERTES,
ÉPLUCHURES, ETC



3/3 RÉSIDUS DE REPAS



VEILLEZ À PLACER SON BAC À COMPOST SUR UNE SURFACE NON BÉTONNÉE, À MI-OMBRE.
HUMIDIFIER SI LE MÉLANGE EST TROP SEC SANS DÉTREMPER.
MÉLANGER RÉGULIÈREMENT POUR AÉRER.



LA LOI ANTI-GASPILLAGE ET ÉCONOMIE CIRCULAIRE IMPOSE LA GÉNÉRALISATION DU TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS D'ICI LE 31 DÉCEMBRE 2023.
IL NE SERA DONC PLUS POSSIBLE DE JETER LES DÉCHETS NATURELS ET COMPOSTABLES À LA POUBELLE VERTE !

INFOS +

Actuellement, 100% des déchets alimentaires ménagers collectés sont enfouis sur l'île.



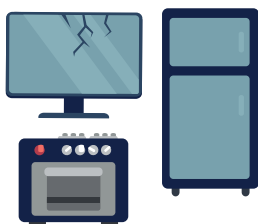
COMPOSTER = 40 KG/HAB/AN
DE DÉCHETS MÉNAGERS EN MOINS

PLUS D'INFORMATIONS SUR
WWW.CIVIS.RE

LES ENCOMBRANTS

DÉCHETS LOURDS ET VOLUMINEUX

APPAREILS ÉLECTRIQUES
OU ÉLECTRONIQUES
(RÉFRIGÉRATEUR, MACHINE
À LAVER, ETC.)*



MATELAS



OBJETS, LAMPES
TAPIS, ETC.



MEUBLES
(FAUTEUILS, LITS, ETC.)



FERRAILLES



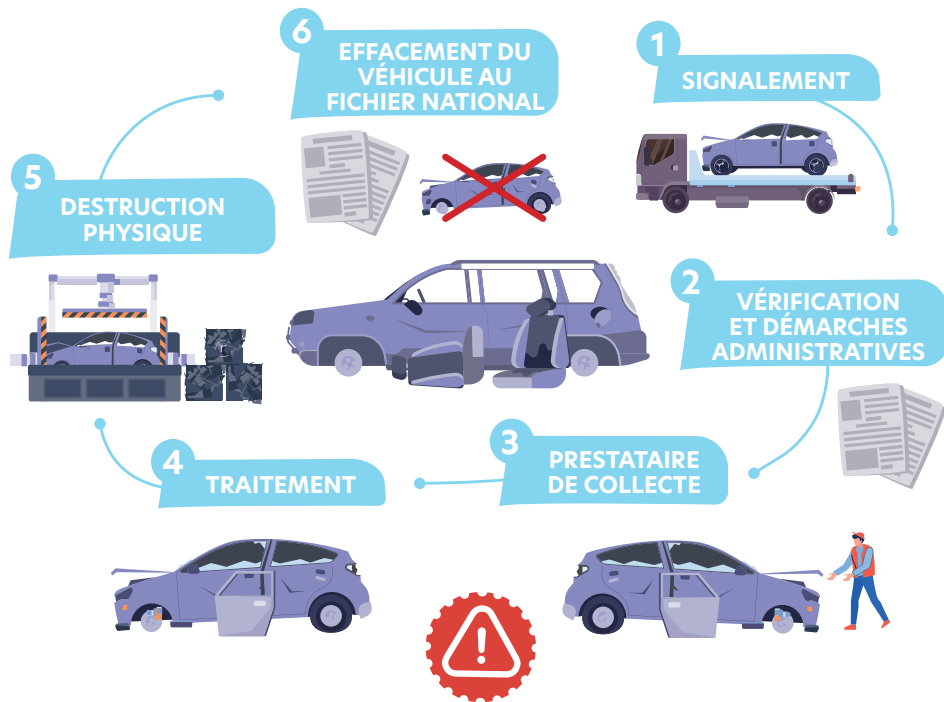
**DÉPÔT INTERDIT EN DEHORS DES JOURS DE COLLECTE
DONNEZ OU FAITES RÉPARER
LES ENCOMBRANTS PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE
(LIMITE DE 2M3/JOUR).**

INFOS +

*Loi du 1 pour 1 = les distributeurs doivent proposer une solution de reprise gratuite « 1 pour 1 », c'est-à-dire reprendre ou faire reprendre gratuitement un appareil usagé lors de l'achat d'un appareil neuf similaire, y compris dans le cas de vente à distance.

LES VÉHICULES HORS D'USAGES (VHU)

COMMENT ÇA MARCHE ?



**L'ABANDON D'UN VÉHICULE SUR LA VOIE PUBLIQUE
EST PUNI PAR LA LOI (ART. R635-8, JUSQU'À 1500 € D'AMENDE).
LIMITE DE 2 VÉHICULES/AN/HAB**

INFOS +

Plusieurs solutions existent : démolisseur agréé (la prise en charge peut être gratuite) ; le 1 pour 1 : reprise par le concessionnaire lors de l'achat d'une nouvelle voiture ; le service VHU de la CIVIS (plus d'informations sur www.civis.re ou au **0 800 501 501**)

Comme la famille NOUTRI, **oublie pas le TRI, lé tri simple**

**Pou aide à zot,
télécharge l'appli**



Guide du tri



Télécharger dans
l'App Store



DISPONIBLE SUR
Google Play

CITEO



POUR PLUS D'INFORMATIONS, RENSEIGNEZ-VOUS AUPRÈS DE VOTRE COLLECTIVITÉ.

**TRIEZ VOS
DÉCHETS PRÈS
DE CHEZ VOUS**



LA BORNE À VERRE

LES EMBALLAGES EN VERRE

BOUTEILLES EN VERRE



BOCAUX



FLACONS DE PARFUM



POTS EN VERRE



DÉPÔT RECOMMANDÉ ENTRE 7H ET 22H

INFOS +

LES INTERDITS : ampoules, lampes, miroirs, porcelaines, vases, vaisselles



LE VERRE SE RECYCLE.
RETROUVEZ L'EMPLACEMENT
DES BORNES D'APPORT
VOLONTAIRE SUR WWW.CIVIS.RE

LA BORNE À TEXTILE GÉRÉE PAR L'ASSOCIATION TI TANG RÉCUP

LES VÊTEMENTS À DONNER OU À RECYCLER



VÊTEMENTS



MAROQUINERIE (SACS, CEINTURES, PORTE-MONNAIE, ETC.)



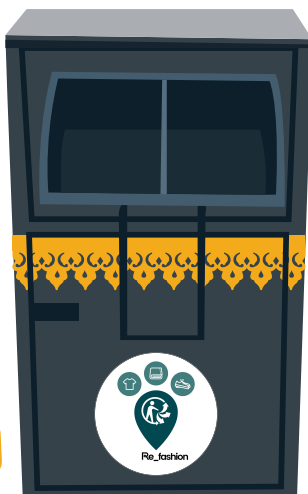
LINGE DE MAISON (DRAPS, RIDEAUX, COUETTES, ETC.)



CHAUSSURES (ATTACHÉES PAR PAIRES)



PELUCHES



PENSEZ AUX ASSOCIATIONS CARITATIVES

INFOS +

LES INTERDITS : vêtements humides, mouillés ou souillés de produits chimiques. Tout doit être propre, sec et contenu dans un sac.

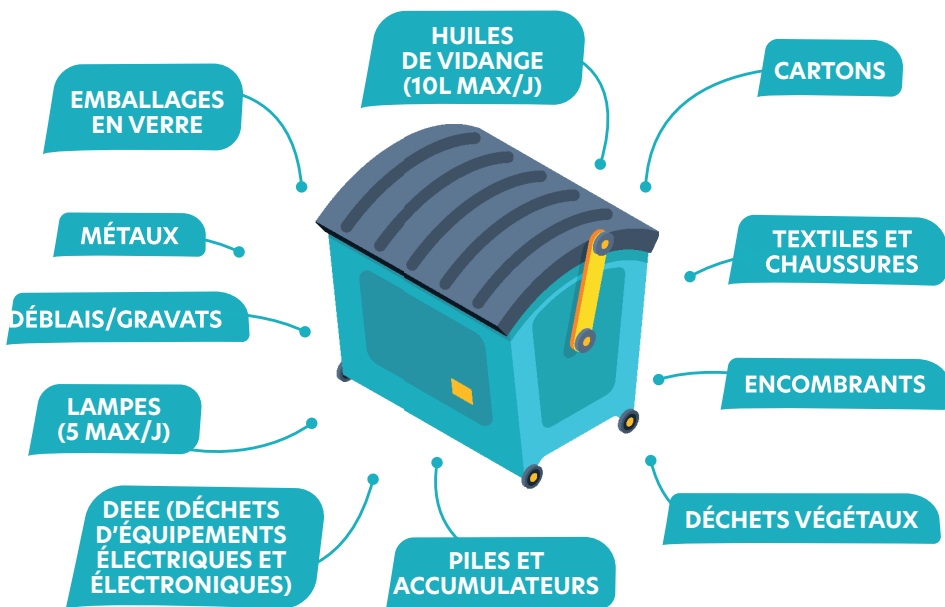


**RETROUVEZ L'EMPLACEMENT
DES BORNES À TEXTILES
SUR WWW.REFASHION.FR**



LA DÉCHÈTERIE

ESPACE AMÉNAGÉ POUR
DÉPOSER CERTAINS DÉCHETS



APPORT LIMITÉ À 2M3/J/HAB
BÂCHEZ OU SANGLEZ VOS REMORQUES POUR ÉVITER LES ENVOLS
TRIEZ VOS DÉCHETS AVANT DE VENIR

INFOS +

LES INTERDITS : amiante/ciment, pneumatiques, bois de palette, plâtres et placo, pots de peinture, bouteilles de gaz, cartouches d'encre, extincteurs, déchets d'activités de soins à risques (seringues, aiguilles, etc.)



Horaires : du **lundi** au **samedi**
de **8h à 18h, hors jours fériés**.
Accès réservé aux particuliers
et professionnels des communes
membres de la CIVIS

**TRIEZ
VOS DÉCHETS
SPÉCIAUX
OU DANGEREUX**

LE COLLECTEUR DE PILES

RECYCLER SES PILES, C'EST UTILE



**80% DE MATIÈRES RECYCLABLES
PRIVILÉGIEZ LES PILES RECYCLABLES**

**LES PILES ET ACCUMULATEURS PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS
EN DÉCHÈTERIE OU DANS LES LIEUX ÉQUIPÉS
(GRANDES ET MOYENNES SURFACES, MAGASINS DE BRICOLAGE, ETC.)**

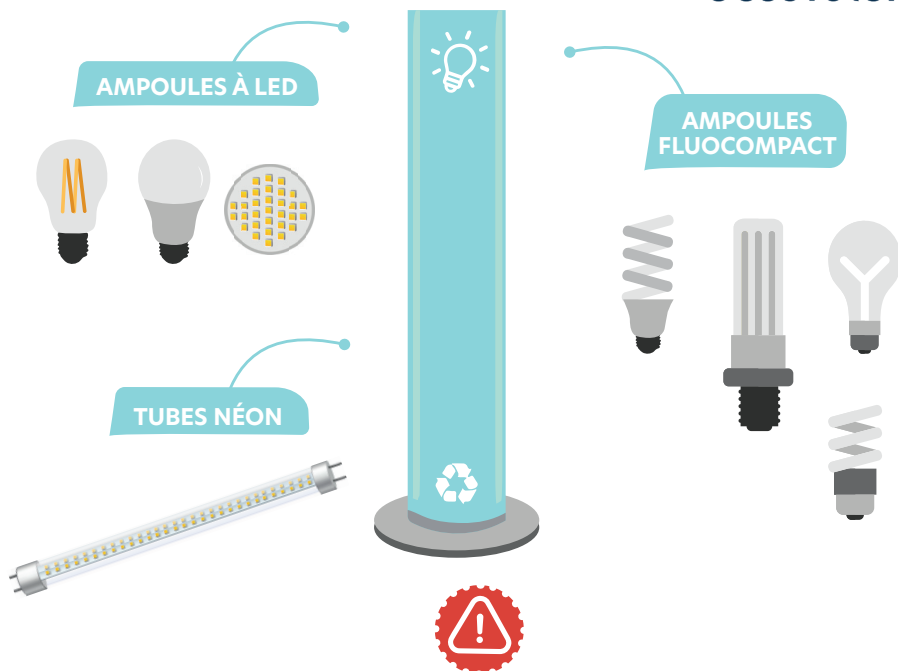
INFOS +

LES INTERDITS : piles et batteries industrielles, batteries de vélos électriques, batterie au plomb ou à l'acide (voiture, moto).
Ne pas jeter dans le bac vert ou dans la nature car les piles contiennent des produits toxiques (métaux lourds).

LE COLLECTEUR D'AMPOULES

RECYCLER C'EST PROTÉGER

ecosystem



PRÈS DE 90% DU POIDS DES AMPOULES ET TUBES SONT RECYCLÉS.

**LES AMPOULES ET TUBES PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS EN DÉCHÈTERIE
(5 MAX/J) OU DANS LES LIEUX ÉQUIPÉS
(GRANDES ET MOYENNES SURFACES, MAGASINS DE BRICOLAGE, ETC.)**

INFOS +

Les ampoules à incandescence (à filament et halogène) sont à jeter dans le bac vert, avec les ordures ménagères non recyclables. Si vous voyez le pictogramme d'une « poubelle barrée » sur l'emballage et l'ampoule, il faut déposer l'ampoule dans le collecteur.

LE COLLECTEUR DE PEINTURES ET SOLVANTS

RECYCLER SES PRODUITS CHIMIQUES



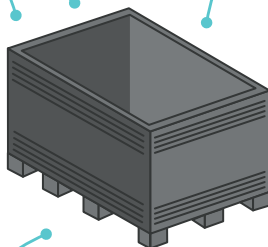
POTS DE PEINTURES
ACRYLIQUES
ET SOLVANTÉES



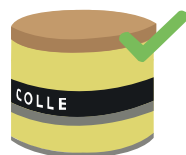
DÉCAPANTS



VERNIS ET LASURES



COLLES, RÉSINES
ET MASTICS



ENDUITS EN
PÂTE ET RPE



INFOS +

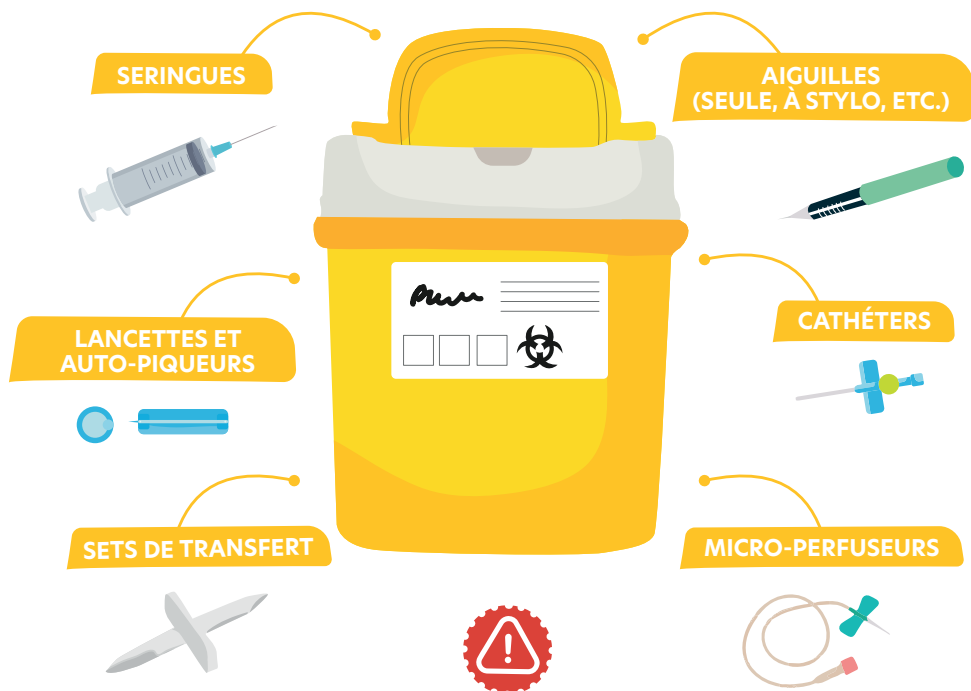
LES INTERDITS : décapants acides, pistolets à mastic, chiffons souillés, pinceaux et rouleaux, gravats
Retrouver le point de collecte le plus proche de chez vous sur www.ecodds.com



LES DÉCHETS CHIMIQUES SONT DANGEREUX POUR LA SANTÉ ET L'ENVIRONNEMENT ET NE DOIVENT DONC PAS ÊTRE JETÉS DANS LA POUBELLE VERTE OU LES CANALISATIONS ;
LES POTS DE PEINTURE ET SOLVANTS, VIDES OU PAS, PEUVENT ÊTRE DÉPOSÉS DANS LES POINTS DE COLLECTE REKUPO (MAGASINS DE PEINTURE AGRÉÉS).

LA BOITE À AIGUILLES

DÉCHETS D'ACTIVITÉS DE SOINS À RISQUES
INFECTIEUX (DASRI) PERFORANTS



PATIENTS EN AUTO-TRAITEMENT OU UTILISATEURS D'AUTOTESTS
BOITE DISPONIBLE EN PHARMACIE.
BOITE À RÉCUPÉRER ET À RAMENER EN PHARMACIE UNE FOIS PLEINE

INFOS +

Les médicaments présentent un risque de contamination des eaux de surface et des eaux souterraines, il ne faut donc pas les jeter dans le bac vert ou jaune, ni dans l'évier ou les toilettes.

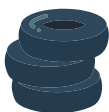


LES MÉDICAMENTS PÉRIMÉS
OU NON UTILISÉS DOIVENT
ÊTRE RAMENÉS EN PHARMACIE
SANS EMBALLAGES ET NOTICES
EN PAPIER

LE VENDEUR

DÉCHETS À RETOURNER CHEZ LE VENDEUR
LORS D'UN NOUVEL ACHAT SIMILAIRE

PNEUS



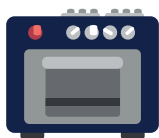
Après traitement, les pneus entrent dans la composition de gazon synthétique, de roues de chariots, etc.

BATTERIES



il existe une liste de magasins repreneurs sans obligation d'achat.

DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES (DEEE)



BOUTEILLES DE GAZ



FUSÉES DE DÉTRESSE



CARTOUCHES D'ENCRE



EXTINCTEURS



La poudre extinctrice peut être utilisée pour fertiliser les sols en agriculture.

INFOS +

Les batteries non traitées sont très polluantes et peuvent ainsi générer des gaz toxiques et des polluants qui contaminent les sols.
La bouteille de gaz ne doit pas être couchée car le gaz peut s'échapper et provoquer un incendie.

LES DÉPÔTS SAUVAGES

DÉPÔT ILLÉGAL DE DÉCHETS

POLLUTION DES
SOLS ET DES EAUX



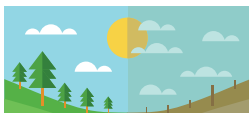
DANGERS SANITAIRES
(LEPTOSPIROSE,
DENGUE, ETC.)



NUISANCES
OLFACTIVES



DÉGRADATION
DES PAYSAGES



PROLIFÉRATION
DE NUISIBLES (RATS,
MOUSTIQUES, ETC.)



**VOUS POUVEZ SIGNALER UN DÉPÔT
SAUVAGE EN CONTACTANT LE NUMÉRO
VERT DE LA CIVIS**

 **N° VERT 0 800 501 501**
APPEL GRATUIT

INFOS +

Les cadavres d'animaux (chats et chiens) sur les espaces privés ou publics sont collectés par la CIVIS lors de tournées ou sur demande, en appelant au numéro vert **0 800 501 501**.



**RISQUE DE LEPTOSPIROSE
ET DE DENGUE**

LES RÉFÉRENTS DE COLLECTE

GARANTIR UN SERVICE DE QUALITÉ

7 AGENTS RÉPARTIS SUR LES 6 COMMUNES



INFOS +

Les référents de collecte identifient également les problèmes sur un secteur donné (dépôts sauvages, dysfonctionnement de collecte, épaves, déchets non conforme, non respect des jours et des consignes de tri et de présentation des déchets, etc.) et y apportent des solutions concrètes.

**ÉVITEZ
DE PRODUIRE
DES DÉCHETS**

LES 5 R

RÈGLES D'OR DE L'ÉCO-CITOYEN



RÉDUIRE

N'achetez que les quantités nécessaires, évitez les gaspillages



RECYCLER

Transformez la matière ou les objets en de nouveaux produits



RÉEMPLOYER

Récupérez ou réparez vos produits



RÉUTILISER

Utilisez un matériau récupéré pour un usage différent de son premier emploi



REFUSER

ne vous encombrez pas de produits dont vous n'avez pas besoin



DITES NON AUX SUREMBALLAGES
PENSEZ À ACHETER D'OCCASION
ESSAYEZ LA MÉTHODE DO IT YOURSELF
(DIY, FABRIQUER SOI-MÊME DES PRODUITS)
EMPRUNTEZ OU LOUEZ

INFOS +

Des petits gestes simples qui évitent de puiser dans les ressources naturelles et qui permettent de faire des économies.

LES ÉCO-GESTES

UN GESTE SIMPLE ET BANAL
DE LA VIE DE TOUS LES JOURS



RÉCOLTEZ L'EAU DE
PLUIE POUR ARROSER
LES PLANTES



UTILISEZ
UN STOP PUB



COUPEZ L'EAU QUAND
VOUS VOUS BROUSSEZ
LES DENTS



FAITES VOTRE
MÉNAGE AU NATUREL



LIMITEZ LES
EMBALLAGES



PENSEZ AUX CADEAUX
DÉMATÉRIALISÉS



CHOISISSEZ LES
ÉCO RECHARGES



N'IMPRIMEZ QUE
SI NÉCESSAIRE



PRÉFÉREZ LES
CABAS OU LES SACS
RÉUTILISABLES



624 KG/HAB/AN DE DÉCHETS
PRODUITS À LA RÉUNION



PRIVILÉGIEZ
LA MARCHÉ À PIED OU
LE VÉLO POUR LES
DÉPLACEMENTS COURTS

INFOS +

Changer vos habitudes pour réaliser des écogestes, c'est prendre conscience des conséquences sociales et environnementales de chacune de vos actions.

LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

NOURRITURE PERDUE, JETÉE, ÇA SUFFIT LE GÂCHIS !



**30KG/HAB/AN DE DÉCHETS ALIMENTAIRES JETÉS - COÛT DE 208€/HAB
7KG D'ALIMENTS ENCORE EMBALLÉS
LÉGUMES, LIQUIDES ET FRUITS SONT LES PLUS GASPILLÉS**

INFOS +

Pour produire des aliments, de l'eau et de l'énergie sont utilisées. Gaspiller de la nourriture, c'est donc gaspiller les ressources naturelles. La Date Limite de Consommation (DLC) avec la mention « à consommer jusqu'au... » indique une limite à ne pas dépasser car cela présente un risque pour la santé (charcuteries, viandes fraîches, etc.). La Date de Durabilité Minimale (DDM) avec la mention « à consommer de préférence avant le ... » indique quant à elle le moment où le produit perd en qualités gustatives et nutritionnelles, tout en restant consommable et sans risque s'il est toujours emballé.

LE SYNDICAT MIXTE ILEVA VALORISE ET TRAITE LES DÉCHETS MÉNAGERS NON DANGEREUX DE LA CIVIS, DE LA CASUD ET DU TCO



Plus d'informations sur www.ileva.re

ADOPTER LES BONS GESTES **STOP** aux erreurs de tri



* Tonnages traités en 2022

HORAIRES DU N° VERT

DU LUNDI AU JEUDI
DE 7H À 17H

LE VENDREDI
DE 7H À 16H

Plus d'informations sur
WWW.CIVIS.RE

POUR :

DEMANDER UN BAC
OU UN COMPOSTEUR

FAIRE RÉPARER UN BAC

DES QUESTIONS SUR
LE TRI DES DÉCHETS

SIGNALER UN DÉPÔT
SAUVAGE

UN DOUTE, UNE QUESTION, APPELEZ LE NUMÉRO VERT



N° VERT 0 800 501 501

APPEL GRATUIT